

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 4 avril 2019 - 19h
Salle du Conseil Municipal - LE TEICH

PROCES VERBAL

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, le jeudi 4 avril 2019 à 19h, sous la présidence de Monsieur François DELUGA, Maire du Teich.

Le Procès-Verbal de la séance du 15 mars 2019 est adopté à l'unanimité.

Étaient présents : Cyril SOCOLOVERT - Valérie COLLADO - Karine DESMOULIN - Dany FRESSAIX - Isabelle JAÏS - Jean-Louis LACABE - Jean-Claude TASA - Cédric MONTAGNEY - Didier THOMAS - Maryse GILLES - Gérard LEGAIT - Justine CHASSAGNE - Philippe MARQUET - Sébastien GUIBERT - Patricia PRÉVOT - Catherine BERTHELARD - Joël RAULT - Laurence DE ANDRADE - Charles BESSE - Claudine RIBEREAU

Étaient absents excusés représentés conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : Philippe DE LAS HERAS qui a donné procuration à François DELUGA - Victor PÉTRONE qui a donné procuration à Didier THOMAS - Marie FEL qui a donné procuration à Karine DESMOULIN - Martine BOURDIER qui a donné procuration à Valérie COLLADO - Vincent DEHILLOTTE qui a donné procuration à Cyril SOCOLOVERT - Nathalie PETRILLO qui a donné procuration à Dany FRESSAIX - Maria-Carmen FENELON qui a donné procuration à Joël RAULT

Était absente excusée : Jennifer BUCKWELL

Secrétaire de séance : Dany FRESSAIX

Budget primitif 2019

Rapporteur : Cyril SOCOLOVERT

Le débat d'orientations budgétaires du 15 mars dernier a permis de définir les objectifs et les propositions pour le budget primitif 2019.

Il est proposé que ce budget primitif 2019 s'équilibre de la manière suivante :

- 7 711 000 € en fonctionnement
- 2 446 000 € en investissement

Recettes de fonctionnement :

En recettes de fonctionnement, le budget est marqué par les différentes mesures de l'Etat qui viennent impacter les finances de toutes les collectivités territoriales (poursuite de l'exonération de la taxe d'habitation et maintien des montants de la Dotation Globale de Fonctionnement).

Par rapport au Budget Primitif 2018, les produits des services seront en baisse de 27 500 € du fait des ventes de bois estimées à zéro (- 75 000 € par rapport à 2018). En effet, la commune ne peut actuellement justifier d'une gestion durable de sa forêt du fait de la responsabilité de l'ONF et des services de l'Etat qui ont refusé d'établir un règlement type de gestion pour toutes les communes de France non soumises au régime forestier. En parallèle, les recettes liées à la restauration scolaire, aux centres de loisirs, à la programmation culturelle et à la réserve ornithologique seront en progression du fait d'une augmentation des fréquentations.

Il y aura une nouvelle baisse importante des atténuations de charges (- 70 000 €) du fait des très nombreuses difficultés pour le renouvellement des contrats aidés. C'est une nouvelle diminution qui vient en complément de celle de 2018 (-50 000 €) et qui impacte de manière très significative le budget de la commune.

Les impôts et taxes seront budgétisés en hausse (+ 176 000 €) du fait de la progression de la taxe de séjour et des droits de mutation, ainsi que des variations physiques des bases mais sans augmentation des taux de fiscalité pour la 8^{ème} année consécutive. La commune du Teich continue ainsi d'être la ville du Bassin d'Arcachon où les impôts locaux sont les plus faibles.

L'inscription budgétaire des dotations et participations sera en augmentation de 123 750 € en raison de l'effet favorable de la croissance de la population et de la poursuite des partenariats avec la CAF sur les actions en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

Les revenus des immeubles seront en stabilité par rapport à 2018 (+ 2 000 €) et les produits exceptionnels en diminution de 38 000 € du fait du retour à la semaine de 4 jours (sur une année pleine) et donc du non versement du fonds de soutien de l'Etat relatif à la semaine de 4,5 jours.

Dépenses de fonctionnement :

En dépenses de fonctionnement, le budget est marqué par l'évolution des charges courantes : vieillissement des effectifs salariés, majoration des cotisations sociales et croissance de notre population qui implique de nouveaux services publics. La suppression des emplois aidés par le gouvernement et la poursuite du transfert de nouvelles charges importantes, non financées par l'Etat, continuent d'avoir une influence négative sur nos dépenses de fonctionnement.

Les charges à caractère général seront en augmentation de 102 750 € par apport au BP 2018 (+ 123 250 € entre le BP 2017 et le BP 2018), il y a donc une augmentation moins importante pour ce chapitre. L'inscription budgétaire de 2 103 000 €, soit +0,7% par rapport au budget 2018 (BP, BS et décision modificative), est en continuité par rapport aux exercices budgétaires précédents. Cette prévision budgétaire est inférieure à l'inflation.

Les charges de personnel sont en augmentation de 93 750 € par rapport au BP 2018 avec très peu d'ajustement à prévoir en cours d'exercice. Pour rappel, l'augmentation était de + 133 500 € entre le BP 2017 et le BP 2018 et + 200 000 € entre le BP 2016 et le BP 2017. L'augmentation 2019 prend en compte le glissement vieillissement technicité, la reprise de l'application du plan d'accompagnement des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) gelé par le gouvernement en 2018 et la création de deux postes à temps plein pour les services techniques.

La commune du Teich dépense moins, en matière de personnel, que les autres communes de la même strate (498 €, -1€ par rapport à l'exercice précédent, par habitant contre 536 € pour les communes de la même strate à l'échelle nationale).

Les atténuations de produits et les autres charges de gestion (- 18 500 €) seront stables. Une diminution importante de 21 000 € est prévue pour les charges financières et les dotations aux amortissements seront en légère augmentation (+ 17 500 €). Il est proposé d'inscrire 50 000 € en dépenses imprévues.

Autofinancement :

L'autofinancement brut sera de 841 000 € (avec un virement vers la section d'investissement de 445 000 €). L'annuité de la dette sera de 626 000 €. L'autofinancement net sera donc de 215 000 €, en stabilité par rapport à 2018. La commune du Teich maintient ses capacités d'autofinancement malgré les baisses de dotations de ces dernières années et les nouvelles contraintes qui pèsent sur les collectivités territoriales.

Dépenses d'investissements :

Les principaux crédits inscrits au budget concernent :

- La voirie avec notamment la réfection de la dernière tranche de l'avenue de Camps, l'allée de Cantebruc, l'allée du Burgat, l'allée des Genets, l'allée des Tourterelles, l'allée du Houdin, la rue des Ajoncs, la première tranche de l'allée de Grangeneuve (du rond-point du Burgat à l'allée des Bécasses avec la création d'une piste cyclable), la rue des Fleurs et la rue du Château. L'enveloppe sera de 1 425 000 € en forte augmentation par rapport au budget primitif 2018 (700 800 €) qui était lui-même déjà en forte augmentation par rapport à 2017.
- Le pôle culturel : ouverture de crédits pour 41 800 € pour l'achat de livres ainsi que pour des investissements liés à la programmation culturelle.

- Les écoles : les crédits ouverts en 2019 pour 39 000 € concernent l'acquisition de mobilier et d'équipements informatiques ainsi que de jeux extérieurs pour la nouvelle école maternelle du Delta.
- La plaine des sports : Ouverture de crédits pour 49 000 € afin de rénover (peinture et faux plafonds) le dojo.
- L'électrification, des crédits sont ouverts pour l'effacement des réseaux de la rue des Fleurs (95 000 €), pour le balisage de la nouvelle piste cyclable de Technoparc, pour l'éclairage du cheminement entre le dojo et les tennis couverts ainsi que pour la poursuite de l'équipement en leds de l'éclairage public. L'opération est budgétisée à hauteur de 223 000 €.
- La base canoë avec l'inscription budgétaire d'un complément pour les travaux au pont de Lamothe (50 000 €).
- Le remboursement des emprunts : 473 000 €. Au 1^{er} janvier 2019, l'encours de la dette est de 3 647 944 € (contre 4 099 363 € en 2018). La capacité de désendettement est de 4,3 ans au stade budget primitif (4,8 ans en 2018). Le taux d'endettement 2019 sera inférieur à 8% suite à l'affectation des résultats de 2018. La structure de la dette, selon la charte GISSLER, est classée à hauteur de 98.7 % en A1 et 1.3% en B1. 100 % de cette dette est en taux fixe.

En matière d'urbanisme, lors du vote du budget supplémentaire, des crédits seront proposés à l'ouverture afin de mener deux études nécessaires à la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme. Ces études porteront sur l'aménagement du centre-ville et sur la création de l'écoquartier.

Recettes d'investissements :

Les investissements du budget 2019 sont financés par :

- Le FCTVA : 250 000 €
- La taxe d'aménagement : 320 000 €
- La cession des immeubles : 518 000 €
- Les subventions et participations : 300 000 € (dont 260 000 € prévus pour l'aménagement de l'accès à la Leyre au pont de Lamothe, 370 000 € pour la piste cyclable et 40 000 € pour la voirie)
- L'autofinancement : 688 000 €

Aucun nouvel emprunt n'est inscrit pour 2019 et la commune poursuit ainsi son désendettement.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, Urbanisme, Développement Économique,

Je vous propose, Mes Cher(e)s Collègues, de bien vouloir :

- Adopter le budget primitif 2019 de la commune.
- Approuver le versement des subventions selon le tableau joint au budget primitif 2019.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble du conseil municipal, et toutes ses composantes, pour ce vote à l'unanimité du budget primitif 2019.

Adoption : Unanimité

Taux d'imposition pour 2019

Rapporteur : Cyril SOCOLOVERT

Le Budget Primitif pour 2019 vient d'être adopté. Une recette est inscrite à l'article 73111 « Contributions directes » et représente le produit des impôts dont s'acquittent directement les contribuables locaux.

Afin d'assurer l'équilibre du budget, et de financer les services et équipements, une somme de 3.880.000 € est inscrite à ce titre.

Les services fiscaux nous ont notifié les bases d'impositions prévisionnelles pour 2019 qui s'établissent comme suit :

	Base effective 2018	Base notifiées 2019	Variation
Taxe d'habitation	9 146 701	9 746 000	+ 6,55 %
Taxe Foncier bâti	5 955 999	6 254 000	+ 5,00 %
Taxe Foncier non bâti	76 296	78 300	+ 2,63 %

Comme cela a été indiqué lors du débat d'orientations budgétaires du 15 mars 2019, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour la huitième année consécutive.

Monsieur BESSE signale que l'Etat se charge d'augmenter la fiscalité en raison de la revalorisation des bases fiscales chaque année.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, Urbanisme, Développement Économique,

Je vous propose, Mes Cher(e)s Collègues, de bien vouloir :

- Fixer les taux d'imposition pour l'année 2019 selon le tableau ci-dessous :

	Taux 2018	Taux 2019
Taxe habitation	18,57 %	18,57 %
Taxe foncier bâti	34,58 %	34,58 %
Taxe foncier non bâti	62,34 %	62,34 %

- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Adoption : Unanimité

FDAEC 2019

Rapporteur : Cyril SOCOLOVERT

La réunion cantonale du 8 mars 2019, présidée par Monsieur Jacques CHAUVET et Madame Carole VEILLARD, Conseillers Départementaux, a permis d'envisager l'attribution à notre commune, par le Conseil Départemental de la Gironde, d'une somme de 40 300 € dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC).

Le conseil municipal doit maintenant déterminer l'utilisation de cette somme.

Ainsi, il est proposé de réaliser, en 2019, des travaux de réfection de la voirie de l'avenue de Camps (tranche 2) pour un montant de 337 268,7 € HT.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, Urbanisme, Développement Économique,

Je vous propose, Mes Cher(e)s Collègues, de bien vouloir :

- Réaliser en 2019 les travaux de voirie décrits ci-dessus.
- Solliciter le Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention de 40 300 €.
- Assurer le financement complémentaire soit 296 968,7 €.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Adoption : Unanimité

Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée relative à l'aménagement d'une piste cyclable

Rapporteur : Didier THOMAS

Dans le cadre des travaux de voirie 2019, la commune prévoit la réfection de la première tranche de l'allée de Grangeneuve (du rond-point du Burgat à l'allée des Bécasses). Cette voie constitue un axe important de circulation qui a vocation à intégrer un aménagement cyclable

A cette occasion, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS) souhaite confier à la ville du Teich la réalisation de la piste cyclable située allée de Grangeneuve sur 1.2 km.

Il est ainsi proposé de signer une convention afin de définir le cadre juridique et financier de la maîtrise d'ouvrage qui est confiée à la commune du Teich par la COBAS.

Vu l'article 2.II de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985,

Vu l'article L5216-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention entre la COBAS et la commune du Teich,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, Urbanisme, Développement Économique,

Je vous propose, Mes Cher(e)s Collègues, de bien vouloir :

- Approuver les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée relative à l'aménagement d'une piste cyclable.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec la COBAS.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Adoption : Unanimité

Tarifs périscolaires

Rapporteur : Valérie COLLADO

Par notre délibération du 28 septembre 2017, nous avons souhaité que les évolutions des tarifs périscolaires se fassent par année scolaire et non plus par année civile. Pour l'année scolaire 2018-2019, les tarifs ont été définis par la délibération n°13/18-3 du 13 avril 2018.

Il est donc nécessaire de faire évoluer ces tarifs pour l'année scolaire 2019-2020. Les tarifs proposés, à partir du 1^{er} septembre 2019, sont les suivants :

	sept-18	sept-19
Restauration enfants	2,68 €	2,71 €
Restauration adultes	4,25 €	4,30 €
PAI	1,31 €	1,33 €
Repas majoré	4,00 €	4,00 €
Etude surveillée	2,38 €	2,40 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, Urbanisme, Développement Économique,

Je vous propose, Mes Cher(e)s Collègues, de bien vouloir :

- Approuver les tarifs ci-dessus pour le périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2019.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Adoption : Unanimité

Quitus du mandat de maîtrise d'ouvrage confié à Gironde Développement

Rapporteur : François DELUGA

Par convention de mandat en date du 5 mars 2005, la commune du Teich a confié à Gironde Développement la réalisation de travaux d'infrastructures dans le cadre des aménagements du centre-ville.

L'enveloppe prévisionnelle financière de l'opération avait alors été estimée à 2 000 000 € HT soit 2 392 000 TTC. La commune a reçu récemment le bilan financier de cette opération. En tenant compte de l'ensemble des recettes encaissées par le délégataire dans le cadre de sa mission, le bilan financier fait apparaître un excédent de trésorerie de 14 050,85 € à reverser par Gironde Développement à la commune du Teich.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, Urbanisme, Développement Économique,

Je vous propose, Mes Cher(e)s Collègues, de bien vouloir :

- Constater l'achèvement total des missions du délégataire.
- Approuver la reddition définitive des comptes du mandat de réalisation des travaux d'infrastructures dans le cadre des aménagements du centre-ville.
- Donner quitus de sa mission de mandataire à Gironde Développement.
- Emettre un titre de recette d'un montant de 14 050,85 € correspondant à la somme à reverser par Gironde Développement à la commune du Teich.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Adoption : Unanimité

Ouverture de poste

Rapporteur : Karine DESMOULIN

Afin d'anticiper un départ en retraite à la réserve ornithologique, il est nécessaire d'ouvrir le poste suivant pour le remplacement de l'agent concerné :

- 1 poste d'adjoint administratif territorial

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, Urbanisme, Développement Économique,

Je vous propose, Mes Cher(e)s Collègues, de bien vouloir :

- Ouvrir le poste listé ci-dessus.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Adoption : Unanimité

Refus d'une opération d'épandage de digestats en forêt du Teich

Rapporteur : François DELUGA

La mairie a été informée d'un projet d'épandage de digestats (résidus du processus de méthanisation) issus d'une usine installée à Saint-Selve.

Cet épandage serait réalisé, par la société Suez Organique, sur les terrains de la société forestière de Nézer, en secteur naturel et forestier entre l'autoroute et Malakoff.

A ce jour, aucune concertation avec la mairie n'a été sollicitée par le porteur de projet qui a pourtant réalisé un dossier de demande d'autorisation environnementale et consulté les différentes autorités instructrices.

Après consultation de ce dossier de demande d'autorisation environnementale, il est proposé de donner un avis négatif et de s'opposer à ce projet.

En effet, si l'épandage devait être réalisé, ce serait la première fois que des déchets sont déposés en forêt du Teich. La superficie prévue pour cet épandage est de 3 009,73 hectares, ce qui est très conséquent pour une première opération.

De plus, les digestats peuvent contenir des polluants et réduire l'activité microbiologique du sol après épandage. A cette occasion, il est d'ailleurs indiqué dans le dossier d'autorisation environnementale « qu'en cas de déversement dans un ruisseau ou un fossé, il y a risque de pollution de l'eau ». La zone prévue pour l'épandage contient de nombreux fossés et

ruisseaux qui drainent tout le secteur en amont du Bassin d'Arcachon avec une pente supérieure à 2mm/m.

Il est ainsi inconcevable de réaliser une telle opération avec un risque pour la qualité de l'eau dans un secteur maillé par les fossés et ruisseaux en limite du Bassin d'Arcachon et en zone Natura 2000.

Enfin, le dossier d'autorisation environnementale dresse le bilan des impacts négatifs de l'opération d'épandage. Parmi ces impacts, il est évoqué :

- L'accumulation possible d'éléments métalliques dans le sol,
- Le transfert vers les eaux souterraines de certains éléments chimiques (azotes et métal),
- Le ruissellement des matières à épandre en dehors des parcelles lors de l'épandage,
- Les odeurs,
- La prise en compte nécessaire d'un danger sanitaire chimique et bactériologique.

Monsieur Besse mentionne également les effets négatifs sur la faune. Monsieur le Maire partage cette analyse.

Je vous propose, Mes Cher(e)s Collègues, de bien vouloir :

- Donner un avis négatif à l'opération et refuser l'épandage de digestats en forêt du Teich.
- Autoriser Monsieur le Maire à mener toutes les actions et signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Adoption : Unanimité